

Bureau du 4 février 2008

Décision n° B-2008-5932

objet : **Place Bellecour - Aménagement des mails nord et "est" de la place - Travaux de voirie et d'espaces verts - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2007-4078 en date du 2 mai 2007, le conseil de Communauté a individualisé un complément d'autorisation de programme de 930 000 € pour la réalisation d'un programme de travaux à court terme, à savoir :

- la plantation d'un second alignement sur les mails nord et "est" de la place Bellecour,
- la reprise des revêtements, bordures et caniveaux périphériques de la place, au droit de ces nouveaux alignements.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du codes des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 4 janvier 2008, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1, voirie : groupement EBM-Eurovia pour un montant de 368 843,41 € TTC,
- lot n° 2, espaces verts : entreprise Green style pour un montant de 144 578,58 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels liés avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1, voirie : groupement EBM-Eurovia pour un montant de 368 843,41 € TTC,
- lot n° 2, espaces verts : entreprise Green style pour un montant de 144 578,58 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 323 place Bellecour à Lyon 2°.

3° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - comptes 231 510 et 458 1 à créer - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,